

Conseil de sécurité

Distr. GENERALE

S/23084 26 septembre 1991 FRANCAIS ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATEE DU 26 SEPTEMBRE, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que l'aviation américaine continue de violer l'espace aérien iraquien, et ce comme suit :

- 1. Les 24 et 25 septembre 1991, l'aviation américaine a continué à violer l'espace aérien iraquien aux fins d'observation et de provocation, en effectuant 25 sorties : 10 sorties réparties entre des formations de deux appareils et cinq sorties en solo. Les appareils en question volaient à une vitesse de 600 à 700 kilomètres à l'heure et à une altitude de 5 000 à 18 000 mètres.
- Le survol a visé essentiellement les régions de Dahouk, Arbil,
 Zakho, Mossoul, Tall-Afar, Rawandouz et Doukan.
- 3. A 11 h 20, une formation de deux appareils de type F-15 a survolé l'aéroport de Tall-Afar (Al-Farouk) à une altitude de 100 mètres et à une vitesse de 700 kilomètres à l'heure.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur.

Représentant permanent

(Signé) Abdul Amir A. AL-ANBARI